



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'approbation

Pièce n°3.4 : Règlement graphique

Echelle 1 / 4 000ème

Vo, pour être annexé, à la délibération du :
 Pour la Commune de Saint-Laurent-de-la-Prée
 Le Maire, Olivier COCITE DEQUANT

Registre social : 2 Ave Alain Bismard / 44 802 SAINT-HERBLAN COCOT / 02 407 70 34 56
 Adresse Internet : www.saint-laurent-de-la-prée.fr / www.futurproche.fr
 L12.comptabilite@st-laurent-de-la-prée.fr / www.futurproche.fr

□ Zonage du PLU

Zones urbaines :

- Ua – Zone urbaine à dominante habitat, centre ville
- Ub – Zone urbaine à dominante habitat
- Ux – Zone urbaine à dominante activités économiques
- Uxb – Zone urbaine à dominante activités économiques (hauteur supérieure)

Zones à urbaniser :

- 1AUb – Zone à urbaniser à dominante habitat à court ou moyen terme
- 1AUe – Zone à urbaniser à dominante équipements publics ou d'intérêt collectif à court ou moyen terme
- 1AUX – Zone à urbaniser à dominante d'activités économiques à court ou moyen terme
- 2AUb – Zone à urbaniser à dominante habitat à moyen ou long terme
- 2AUM – Zone à urbaniser à dominante mixte à moyen ou long terme
- 2AUX – Zone à urbaniser à dominante d'activités économiques à moyen ou long terme

Zone agricole :

- A – Zone agricole
- Ar – Zone agricole à caractère remarquable

Zones naturelles :

- N – Zone naturelle
- NH1 – Zone naturelle permettant une urbanisation dédiée à l'écart de Charras (hameau nouveau intégré à l'environnement)
- NH2 – Zone naturelle permettant une urbanisation dédiée au projet immobilier du golf (hameau nouveau intégré à l'environnement)
- NL – Zone naturelle à dominante loisirs
- NLC – Zone naturelle à dominante loisirs / camping
- NLg – Zone naturelle à dominante loisirs / golf
- Nr – Zone naturelle dédiée aux espaces naturels remarquables terrestres

Éléments à protéger :

- Espace boisé classé - L113-1 du CU
- Boisement à préserver L.151-23 du CU
- Haie à préserver (source : CARO) - L.151-23 du CU
- Zone humide (source : DREAL 2006) - L.151-23 du CU

Autres dispositions :

- Bâtiment remarquable à préserver - L151-19 du CU
- Petit monument à préserver - L151-19 du CU
- Patrimoine naturel à préserver (arbre) - L151-19 du CU
- Emplacement réservé - L151-41 du CU
- Secteur concerné par une OAP sectorielle - L.151-6 du CU
- Secteur de projet à la date d'approbation du PLU le 13/07/2020 - L.151-41 du CU

Autres informations :

- Zone concernée par des nuisances sonores (source : demande Etat / consultation des services)
- Zone inondable par submersion marine de 20 à 60 cm (source : demande Etat / consultation des services)

Captage d'eau potable (source : demande Etat / consultation des services) :

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

- ★ Déchetterie
- Cimetière
- Station d'épuration
- Construction récente, PC, CU, non-cadastrés (approximatif)

Les distances ou surfaces affichées résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage.

Tableau des emplacements réservés

Numéro	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie en m ²
R01	Agrandissement de l'école	Commune	716
R02	Desserte zone Aub - Saint-Pierre	Commune	607
R03	Élargissement de la voie chemin Des Ardilles	Commune	6576
R04	Création d'un cheminement pédestre de l'ancienne RD 137 à la rue du bois mache	Département	10393
R05	Élargissement de la route accidenté à l'OAP chemin de la Lagune	Commune	327
R06	Création d'un cheminement pédestre du bosq à la levée de Trenchasse	Commune	13295
R07	Création d'un accès depuis la rue de l'Immaculée	Commune	127
R08	Création d'un accès depuis la rue du Bois du Moine	Commune	167
R09	Création d'un accès depuis la rue des Résistants	Commune	166
R10	Création d'un accès depuis la rue du Souvenir Français	Commune	120
R11	Création d'un accès depuis la Grande Rue	Commune	149

